



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE LÉRY

Dépôt du rôle général de perception

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le rôle général de perception des taxes municipales pour l'exercice financier 2026 est complété et déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier par intérim situé au 1, rue de l'Hôtel-de-ville, Ville de Léry, et qu'il sera procédé à l'expédition des comptes de taxes dans les délais impartis.

Ce rôle général comprend les taxes imposées et à prélever pour l'année 2026, soit la taxe sur les immeubles fonciers imposables, la taxe sur les immeubles non résidentiels, agricoles et terrains vagues desservis, la taxe pour l'enlèvement des matières résiduelles, les tarifs pour l'eau, les eaux usées et le service de dette (secteurs concernés).

Le premier versement des taxes devra être acquitté en totalité le ou avant le 30 mars 2026, le deuxième versement devra être acquitté en totalité le ou avant le 1^{er} juin 2026, et le troisième versement devra être acquitté en totalité le ou avant le 3 août 2026.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 26^e jour du mois de février 2026.

Dale Stewart
Directeur général et greffier-trésorier par intérim